



DELIBERATION N° 2026-020

Désignation d'un délégué au CNAS pour le collège des élus

Le 23 juin 2026 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Patrice PAVET

Date de convocation : 16/06/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (11) : Dominique PALLUET, Patrice PAVET, Christine GASDON (suppl.), Colette LEBEAU (suppl.), Jean-Denis AZNAR, Fabrice DEJOUX, Benoît VIOLET, Patrice AUFRANT, Sylviane TERNISIEN, Christophe MALLAT, Maryse POPELIN (suppl.).

Absents excusés : Gérard SIMOND, René VALORGE, Jérôme VIODRIN, Michel LAMARQUE, Hervé LOMBARD, Jean-Michel MOREY, Charles VERNAY.

Absent avec pouvoir : Rémy FRUCTUS (pouvoir à Fabrice DEJOUX)

Secrétariat assuré par : Colette LEBEAU

M. PAVET rappelle que le SYMISOA adhère au CNAS pour les prestations sociales auprès de son personnel. A ce titre, un délégué « élu » et un délégué « agent » doivent être désignés, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De désigner M. Fabrice DEJOUX, vice-président du SYMISOA, comme délégué « élu » auprès du CNAS.
- De désigner Mme Sophie DEFOND, secrétaire comptable du SYMISOA, comme délégué « agent » auprès du CNAS.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le

Le Président du SYMISOA
M. Patrice PAVET

Le secrétaire de séance
Colette LEBEAU



Transmis au représentant de l'Etat le : **29 JUIN 2026**

Publié le : **29 JUIN 2026**